

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi dix mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pouvoirs : 14

PRESENTS: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Sophie LE GUEN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON

ABSENTS EXCUSES: Christelle LE MENN ayant donné pouvoir à Isabelle BOULIC- Didier PERRO, absent

SECRETAIRE DE SEANCE: Ronan TIGREAT

Délibération D23_71 - Remplacement du contrat aidé au 1er juin et mutualisation

Le maire rappelle que la personne en contrat PEC, assistante administrative a donné son préavis pour un départ au 31 mai 2023.

Saint-Frégant a décidé d'embaucher un temps partiel de 13h hebdomadaires (16h sur le contrat actuel) indépendamment de Kernouës.

Il est possible de mutualiser un poste à temps complet à Lanarvily, avec un mi-temps dans chaque commune, avec un montage administratif du même type que celui d'agent technique polyvalent et un montage pratique du même type que le poste en vigueur.

En cas de non-aboutissement avec Lanarvily, le poste serait donc à pouvoir à mi-temps, de manière indépendante.

Le vote du tableau des emplois et effectifs cadre déjà l'embauche sur un emploi permanent à 17h30 hebdomadaires et permet un recrutement quel que soit le scénario final.

Le conseil valide à l'unanimité cette mutualisation.